

l'enfant citadins ; considérant, d'autre part, le mode le plus ingénieux, le plus économique et le plus salubre pour atteindre ce résultat et procurer aux orphelins tous les moyens d'éducation et de formation, le R. P. Fondateur, dans un éclair de génie, quand il résolut l'institution des Frères de S. François-Régis, voulut qu'ils devinssent " des Frères-Ouvriers ", en majorité agriculteurs, travaillant au milieu des enfants, et résidant tous à la campagne, dans des fermes modèles, pour l'encouragement des cultivateurs. Voilà les raisons sociales et le plan de l'Institut, dont il ne peut se départir.

III.—Education des enfants

L'orphelinat est la famille agrandie. L'esprit qui y règne est fait à l'image de celui de la Ste-Famille, à Nazareth, et c'est dans cette atmosphère si propre, à dilater les cœurs, à les affectionner à leur maison, que les orphelins sont élevés dans l'innocence, la paix sereine des campagnes et leurs conditions hygiéniques. Existe-t-il une conception pratique aussi belle et aussi féconde pour atteindre le but ? Nous ne le pensons pas.

Aussi, quand la formation est bien reçue jusqu'à l'âge normal de 18 ans, les élèves sortants peuvent avec confiance affronter l'avenir, conserver la foi et la vertu, se faire une position honnête, devenir des ouvriers capables, des citoyens bien considérés et des chefs de famille modèles.

A cette fin, les orphelinats sont pourvus : de prêtres dévoués qui assurent le service religieux et l'enseignement doctrinal, de Frères chargés de l'instruction primaire et professionnelle, de métiers pratiqués à la campagne et d'exploitations rurales de tous genres pour l'apprentissage méthodique des enfants. A S. Joseph-du-Lac, comme ailleurs, le personnel dirigeant devra être complété par des religieuses ayant une résidence séparée et s'occupant de la cuisine, de la lingerie, des malades et des plus jeunes enfants. Le Patronage et l'ouvroir séculiers seront les appuis de l'œuvre au dehors.